

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 9 décembre 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (23) : Jean louis DEMELIN, Jean louis LACUBE, Daniel GOMES, Antoine TAHOSES, Jean pierre ASTRUCH, Jean Pierre INGLES, Carole BRETON, Jean Luc CARRERE, Jean Louis SARDA, Jean Pierre JULIEN, François DELCASSO, Michel POUDADE, Michel SANTANACH, Pierre BATAILLE, Alain BOUSQUET, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Michel GARCIA, Stephanie PRUDENTOS, Georges VICENS (procuration à Antoine Tahoces), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille), Philippe LOOS (procuration à Daniel Gomes), Jacky COLL (procuration à Jean Pierre Inglès)

Date de convocation : 25 novembre 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Vote des différents règlements de fonctionnement interne de établissement et temps scolaire, péri et extrascolaire

Le Lundi 9 décembre 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie de Mont Louis, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président présente les différents règlements :

- CHARTE LIAISON ECOLE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE
- Règlement de fonctionnement CENTRE D'ACCUEIL POLE ENFANCE CAPCIR GARROTXES
- Règlement de fonctionnement ALSH et ALP La Cabanasse
- Règlement de fonctionnement EAJE « La Farandole », EAJE Pôle enfance Capcir Garrotxes

Le Président les soumet au vote.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE VALIDE A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER LES REGLEMENTS PRESENTES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 19 décembre 2019

Jean Louis DEMELIN
Président



Envoyé le 10-12-2019 à la Préfecture
Accusé de réception le 10-12-2019
NOTIFICATION FAST